

# SAP infos

Magazine des salarié·es du Service à la personne

**N° 51**  
Novembre  
2025



**NOTRE DOSSIER**

## Vivre au minimum, on n'en peut plus

### NOS MÉTIERS

Reconnaître les salarié·es  
à la hauteur du  
mieux-être apporté

### VOTRE ACTU

Infos, droits, enquêtes...  
Tout ce qu'il faut retenir  
sur nos métiers

### EN PRATIQUE

Tout savoir des nouveaux  
arrêts maladie sécurisés

# ACCOMPAGNER LA FAMILLE, NOTRE PRIORITÉ

Pour vous, Assistants Maternels et Salariés  
du Particulier Employeur, le Groupe Ircem :

- Conçoit des produits d'assurance adaptés à vos besoins
- Gère vos indemnités en cas d'arrêt de travail
- Verse votre future retraite complémentaire
- Propose des aides d'Action Sociale
- Offre des services de prévention au quotidien et au travail



Toutes vos démarches en ligne sur [ircem.com](https://www.ircem.com)

## Édito

### Une cure d'austérité antisocial-e



**Stéphane Fustec**  
Conseiller fédéral

Crise politique, économique et sociale, notre pays vit une séquence inédite. Si la forte mobilisation des salarié-es de notre pays a permis une première avancée avec le gel de la réforme des retraites, ne nous leurrions pas. Le budget porté par le nouveau gouvernement est tout aussi antisocial que le précédent. Désindexation des pensions et des prestations sociales, taxation des indemnités journalières pour les maladies de longue durée, doublement des franchises médicales et nouvelle réforme de l'assurance chômage... Voilà ce qui est au menu. Et toujours au cœur du problème, la question du partage des richesses dont l'écart au profit des plus riches ne cesse de se creuser. Le patronat profite de cette période pour se montrer plus agressif que jamais. Il suspend les négociations dans la branche des entreprises

de services à la personne et porte plainte contre Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, pour avoir simplement déclaré que « les rats quittaient le navire » en faisant allusion aux patrons qui menacent de quitter la France. Dans nos métiers du lien, voilà qui ne présage rien de bon. Pourtant, répondre aux besoins liés à la qualité de l'accueil de nos jeunes enfants et à la dignité de nos aîné-es devrait faire partie des priorités nationales. Pour la CGT, l'heure n'est pas au fatalisme mais à la mobilisation. Certes, c'est toujours difficile dans nos métiers où nous ne pouvons pas laisser les publics fragiles. Il existe cependant des moyens de faire entendre nos voix. Se syndiquer, s'organiser, voter sont de meilleurs remèdes plutôt que choisir le repli sur soi et le fatalisme. C'est dans ce sens que nous invitons l'ensemble des salarié-es à soutenir les actions syndicales visant à la reconnaissance de nos métiers. Ne lâchons rien !

## Sommaire

Page **4**  
À chaud !  
**Vos brèves d'actualité**

Page **7**  
Vos métiers  
**L'emploi à domicile,  
discret mais essentiel**

Page **12**  
Action  
**Vos droit tiennent  
dans la main**



DOSSIER  
**Un automne  
antisocial**

Page **13**  
En pratique  
**Le nouvel arrêt  
de travail sécurisé**

Page **14**  
Un œil sur...  
**La reconnaissance  
en débat à la Fête  
de l'Humanité**



## Mauvais calcul

Pour les mères isolées, les comptes ne sont pas bons. Le nouveau calcul du CMG est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> septembre. Certaines mères isolées, représentant 81 % des familles monoparentales, estiment y perdre, contrairement à ce qui avait été annoncé. Exit la majoration de 30 % du CMG et celle de 40 % des plafonds de ressources. D'après l'association Mam'enSolo, qui a réalisé une étude auprès de 122 mères isolées, 73 % d'entre elles seraient perdantes, dont 29 % de plus de 100 euros par mois. ■

## Connaître ses droits

Vingt pages pour connaître ses droits au travail. C'est ce que permet le nouveau livret publié par la CGT à l'attention des salarié-es du secteur privé. Objectifs : connaître l'essentiel du droit du travail, protéger ses droits pour les faire appliquer et en gagner de nouveaux. C'est le rôle du syndicat de vous former et vous informer en la matière, de vous accompagner et de vous organiser. Car plutôt que l'isolement, c'est la solidarité et l'unité qui font avancer. ◆

Téléchargez le livret sur : [cgt.fr/mes-droits-en-entreprise-le-livret](http://cgt.fr/mes-droits-en-entreprise-le-livret)

## Les boîtes toujours sexistes

Au travail, les attitudes et décisions sexistes sont toujours une réalité pour 77% des femmes. C'est ce que révèle pour sa troisième édition, le baromètre 2025 du sexisme ordinaire au travail. Réalisé par l'Association française des managers de la diversité et l'institut de sondage Ipsos, ce baromètre pose un diagnostic «*alarmant*». Blagues sexistes, interpellations par un qualificatif sexiste de type «*ma grande*» ou «*miss*» ou comportements sexistes en réunion... le pire, c'est que les responsables n'en ont même pas conscience et que 57% des femmes disent être contraintes de mettre en place certaines stratégies d'évitement. Côté salaire, progression de carrière ou compétences, plus d'une femme sur deux se dit moins rémunérée que ses homologues masculins, sept sur dix qu'être mère constitue un frein à leur carrière et une sur deux que ses compétences sont remises en question du fait de son genre. Plus largement, neuf salarié-es sur dix, tous genres confondus, considèrent que les propos sexistes nuisent au bien-être au travail, à la confiance en soi et à la santé des femmes. Sanctionner les responsables leur semble l'action prioritaire à mettre en œuvre. ●



## Les crèches dans le rouge

Une vague de faillites s'abat sur les crèches privées en 2025. Les sept premiers mois de l'année, 193 procédures collectives ont été enregistrées et d'ici la fin de l'année, «*les projections anticipent 333 faillites soit plus du double de 2023 et largement au-dessus des 154 enregistrées en 2024*». Les représentants des crèches privées parlent de «*destruction*» et réclament au gouvernement l'argent de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027, soit 430 millions d'euros d'investissements par an pour la création de places en crèches, arguant qu'«*une part importante de ces crédits sera inutilisée en 2025 comme les années précédentes (222 millions non dépensés en 2024, 313 millions en 2023)*». Plus d'argent public pour des pratiques scandaleuses et des conditions d'accueil et d'emploi déplorables? ■

## Le privé se gave

Réduire les coûts sur le dos des enfants et du personnel. C'est ce que révèle le documentaire «*Crèches, razzia sur les bébés*», diffusé sur Arte. tv. Disponible en deux épisodes jusqu'en avril 2026, il lève le voile sur les pratiques du secteur privé de la petite enfance. Depuis l'ouverture à la concurrence en 2004, entreprises et fonds de pension se sont engouffrés dans ce marché juteux. Objectif : maximiser les profits. Comment? En baissant la masse salariale et en réduisant le nombre d'adultes encadrant les enfants. Comme pour les Ehpad, l'argent public sert de levier. Il alimente davantage le patrimoine immobilier de ces groupes que la qualité de l'accueil. Une enquête édifiante, à voir d'urgence pour comprendre les risques d'une marchandisation de la petite enfance. ●

## Et ailleurs?

### L'IA pour l'Angleterre

C'est présenté comme une innovation. La ville de Derby, au centre de l'Angleterre, a décidé de confier à une intelligence artificielle (IA) l'examen des dossiers et l'évaluation des besoins des personnes âgées, du maintien à domicile au placement en maison de retraite. Dans cette ville industrielle de 250 000 habitant-es comme dans d'autres, les dotations d'État se sont raréfiées, la population vieillit, la demande de services explose, tandis que les services sociaux ne peuvent plus faire face. Confrontée à un déficit de 4 millions de livres sterling, l'autorité territoriale de Derby espère ainsi en économiser 6 millions par an grâce à cette IA. Des voix s'élèvent pour dénoncer une expérimentation sur les plus vulnérables sans garde-fou autant qu'un problème humain et éthique. D'autres territoires ont déjà confié à l'IA la ligne téléphonique dédiée aux doléances des habitant-es, des solutions d'entretien de voirie ou l'accès à des plateformes de services. Le Dorset (sud-ouest) a déployé des capteurs audio gérés par l'IA dans des maisons de repos pour surveiller les patient-es pendant la nuit. De plus en plus d'IA, de moins en moins d'humains. ◆

## Logé-es à la bonne enseigne

Les concierges et gardien·nes d'immeubles disposant d'un logement de fonction sont censé·es en faire un état des lieux d'entrée avec le syndic de copropriété. Or les syndics ne le font pas systématiquement et les concierges n'ont aucun pouvoir de les y contraindre. Pourtant, au moment du départ du ou de la salarié·e, un état des lieux de sortie est toujours réalisé et le syndic peut alors lui imputer des dégradations. Pour éviter cela, la CGT conseille de faire le tour du logement avant d'emménager, de prendre des photos, de consigner et de relever précisément tout ce qui semble vétuste ou dégradé. Elle recommande également d'attendre la fin de la période d'essai pour communiquer ces éléments au syndic et réclamer la mise en conformité du logement. ●

## France Travail hors des clouds

La CGT Chômeur·ses a une nouvelle fois examiné les offres d'emploi dans deux secteurs d'activités : le bâtiment et les services à la personne. Le résultat est sans appel. Dans les deux départements et les six villes ciblées par cette enquête, deux offres sur trois sont illégales du fait d'imprécisions, de contrats mensongers, de durées tronquées ou de liens morts. ◆



## Oui, votre honneur



SAP Infos vous en avait parlé il y a un an. Après un premier déploiement dans six départements, l'attestation d'honorabilité a été généralisée à l'ensemble du territoire français le 1<sup>er</sup> octobre dernier. Rappelons que cette attestation est censée garantir que l'ensemble des professionnel·les et des bénévoles travaillant dans la protection de l'enfance ou dans l'accueil du jeune enfant, tous modes d'accueil confondus, n'ont pas d'antécédents judiciaires. Contrairement aux règles

précédemment établies, certains publics sont désormais exemptés de ce contrôle : les mineur·es intervenant dans les structures en tant que stagiaires ou apprenti·es et les parents d'enfants accueillis qui participeraient à des activités. En mars dernier, six mois après le lancement de ce dispositif de contrôle des antécédents judiciaires, un premier bilan a fait état de 435 refus de délivrance de l'attestation d'honorabilité en raison de leurs condamnations, dont 20 pour des infractions sexuelles ou violentes. ■

## La PMI en chantier

Les doléances des assmats à l'encontre de la PMI forment une longue liste. Mais elles ont eu beau alerter et s'insurger, leurs syndicats aussi, rien ne bougeait jusqu'ici. En septembre, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a indiqué que depuis le mois de mars, son administration avait lancé avec les départements « un grand chantier autour de l'animation des PMI ». En effet, « les pratiques trop hétérogènes » sont ressorties « comme un point important de friction ». Le but de ces travaux consiste à « produire de la doctrine nationale sur les pratiques des PMI » ainsi qu'un guide du contrôle des assmats par la PMI. En clair, il s'agit d'harmoniser les pratiques à partir d'un référentiel national commun. La DGCS annonce qu'une concertation avec les syndicats sera mise en place afin d'« enrichir les fiches pratiques ». À ce propos, la CGT du Service à la personne espère bien que cette fois, les services de la DGCS associeront les organisations syndicales représentatives à ce travail. ■

## Discrets mais essentiels

L'emploi à domicile permet de créer du mieux-être pour les personnes accompagnées. C'est ce que souligne une étude de la Fondation Jean Jaurès, réalisée avec l'Ircem. Pour autant, les salarié·es à domicile ne sont toujours pas reconnus·es à la hauteur de leur rôle.

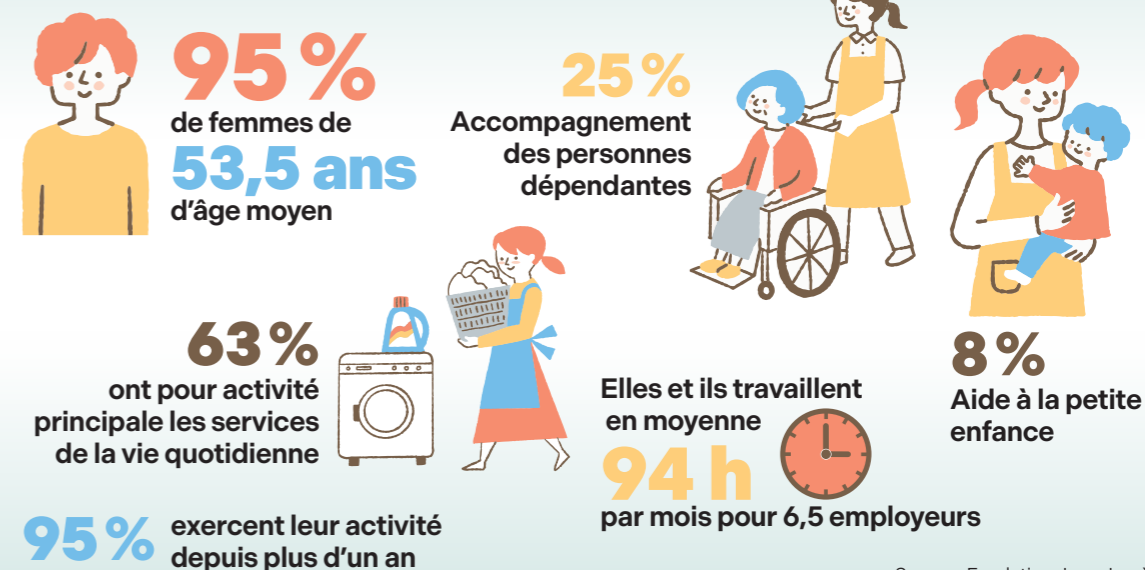
Ils et elles contribuent au bien-être collectif. Deuxième cercle des liens de proximité après celui de la famille et des ami·es, les salarié·es du particulier employeur et de l'emploi à domicile jouent un rôle structurant, « plus discret, parfois presque invisible, (qui) n'est pas moins essentiel ». Isolement, manque de temps, charge mentale ou contraintes matérielles, ces salarié·es agissent au quotidien pour alléger ces facteurs qui empêchent le bien-être des personnes vulnérables. En s'appuyant sur un baromètre qui croise les regards du grand public, des salarié·es et des

particuliers employeurs, la Fondation Jean Jaurès relève que leur rôle est salué par les personnes directement concernées comme par l'ensemble des Français·es. Il « peine toutefois à trouver une reconnaissance collective à la hauteur de son utilité sociale ». Un enjeu central qui, malgré de nombreuses convergences, soulève aussi de nettes lignes de fracture. En effet, « On ne prend pas collectivement le temps de s'interroger sur le bien-être des salarié·es alors même qu'ils et elles peuvent être tout particulièrement vulnérables ». Le métier est particulièrement difficile, rappelle l'étude, le

caractère éprouvant des conditions physiques du travail est mis en évidence, de même que la dimension financière, les questions de santé, de rythme de vie et des temps libres. Pour la Fondation, le combat pour la reconnaissance de l'utilité sociale des salarié·es à domicile reste à mener. C'est ce que la CGT s'efforce de faire depuis des années. ■

Pour aller plus loin :  
Lire l'étude sur :  
[bit.ly/etudejaures](https://bit.ly/etudejaures)

### Profil des salarié·es du particulier employeur interrogés pour l'étude de la Fondation Jean Jaurès



Source : Fondation Jean Jaurès

## Rien ne va plus !

**Mi-octobre, le gouvernement Lecornu II annonce un effort budgétaire d'une trentaine de milliards d'euros en 2026 au nom d'un déficit trop important. Pas de réponse à l'urgence sociale : les Français-es vont devoir se serrer la ceinture.**

**O**n n'en sort pas. Depuis la dissolution de l'Assemblée nationale, en juin 2024, le pays est dans l'impasse et l'instabilité politique semble ne pas trouver d'issue. Faute de majorité parlementaire, c'est la valse des gouvernements qui se fracassent sur leurs projets de loi de finances pour 2026. Et pour cause, ce sont des budgets austéritaires, arrimés à la seule trajectoire de réduction de la dette et de la dépense publique, qui entendent faire peser les économies sur les salariés et les Français-es déjà en difficulté pour vivre décemment. C'est pourquoi elles et ils se mobilisent massivement les 10 et 18 septembre puis le 2 octobre. Ce qu'ils et elles réclament ? La justice sociale, fiscale et environnementale.

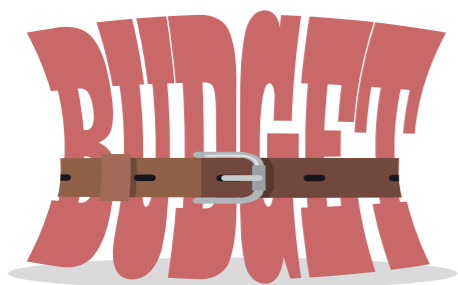
### Violence sociale

Mais au sommet de l'État, ça n'entend pas. Bayrou, Lecornu I ou Lecornu II, c'est la même histoire et les mêmes raisons d'être très en colère. Mardi 14 octobre, au sortir du Conseil des ministres, le nouveau projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026 sont dévoilés qui devront bien sûr faire l'objet de débats à l'Assemblée nationale et au Sénat, sous la menace de motions de censure. Une trentaine de mesures fiscales sont annoncées qui n'amorcent pas de franche rupture, à quelques saupoudrages près. Exit la taxe Zucman pour faire contribuer les plus riches à l'effort national. La politique de l'offre n'est pas plus remise en cause

et les 211 milliards d'euros annuels d'aides aux entreprises, versés sans contrepartie ni véritable contrôle, échappent au coup de rabot. De plus, comme attendu, le gouvernement envisage un gel des pensions de retraite et des prestations sociales en 2026 et une sous-indexation des pensions de 0,4 point l'année suivante. La réforme des retraites de 2023 est suspendue jusqu'à l'élection présidentielle et renvoyée au débat parlementaire. Enfin, avec la réduction des dépenses de santé et la suppression de plus de 3 000 fonctionnaires, ce budget cumule les mesures anti-sociales qui entérinent le démantèlement de l'État providence et s'attaquent aux plus vulnérables.

### Contre les femmes

Quel que soit le sort fait à ce gouvernement et son budget, censuré ou pas, rien ne permet de répondre aux urgences sociales, au premier rang desquelles le pouvoir d'achat et donc l'augmentation des salaires. Comme le dénonce Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, « rien ne va ». La CGT rappelle que « sur les quatre dernières années, les travailleur-ses ont perdu plus de quatre points de pouvoir d'achat ». Plus précisément, la CGT estime que l'austérité est sexiste : « Un budget austéritaire fragilise les plus précaires. Les femmes étant majoritaires au sein du précaire, elles sont en première ligne des coupes budgétaires mises en œuvre par les gouvernements qui se succèdent et se ressemblent ». Le gel des prestations sociales ou les coupes dans la santé impactent en premier lieu les mères isolées, les salariées à temps partiel et celles qui ont des conditions de travail pénibles et pathogènes. C'est le cas de l'emploi à domicile, secteur éminemment féminisé, où le niveau des salaires ne permet en effet pas de vivre décemment. D'autant que les accidents du travail (+9 %) et les maladies professionnelles (+44 %) y explosent et qu'en conséquence, la retraite à taux plein et à l'âge légal devient un fantasme. Les gouvernements passent, mais ne prennent toujours pas la mesure des réalités du monde du travail. ■



### ENTRETIEN

## « Il faut de l'ambition »



**Dans cette séquence politique compliquée, un élu s'est penché sur la situation des assmats. Fabien Gay, sénateur PCF de Seine-Saint-Denis (93), a braqué les projecteurs sur cette profession et plus largement, sur les enjeux de la petite enfance. Il s'en explique.**

### Pourquoi avez-vous interpellé la ministre Catherine Vautrin ?

**F. G. :** J'ai reçu de nombreux témoignages d'assmats en difficulté financière en raison d'impayés de la part de parents employeurs. Cette situation n'étant pas acceptable, j'ai légitimement relayé les préoccupations de cette profession et proposé à Catherine Vautrin, désormais ministre démissionnaire, de répondre à ces impayés par un fonds d'urgence. En effet, ne pas percevoir de salaire, au-delà du fait que tout travail mérite salaire, c'est mettre en difficulté le travail quotidien des assmats qui ne peuvent plus acheter de matériel ou préparer les repas. C'est un engrenage dangereux en termes sanitaire et social. L'idée de ce fonds serait

également de permettre à des familles de bonne foi faisant face à une difficulté de pouvoir le signaler. Car il ne s'agit pas d'opposer les assmats et les familles.

### Que préconisez-vous pour répondre aux enjeux de cette profession ?

**F. G. :** Je suis favorable à créer un statut beaucoup plus sécurisé pour les assmats. Le taux horaire pourrait être revalorisé, mais leur environnement également. Mettons-y de l'ambition notamment pour contrer les déterminismes sociaux. Les Mam sont selon moi une bonne idée, un mix entre l'accueil individuel et collectif qui permet aux assmats de sortir de leur isolement et qui semble bénéfique pour les enfants. Enfin, il faut continuer de développer le travail partenarial avec les PMI, les médiathèques. C'est un métier très majoritairement exercé par des femmes et on considère qu'il peut être mal payé, au prétexte de qualités soi-disant naturelles du « care ». Il est urgent de revaloriser tous les métiers féminisés et de mieux les reconnaître.

### Que vous inspire l'augmentation de la part du privé lucratif dans l'offre d'accueil ?

**F. G. :** Chacun-e se souvient des scandales dans les crèches privées. Il est important de développer la formation et une convention collective ambitieuse avec un haut niveau de rémunération. Il n'est pas normal que le taux horaire

soit si faible, si éloigné du taux horaire du SMIC et qu'on laisse une concurrence s'établir entre les professionnelles. Pour autant, les parents ne roulent pas non plus sur l'or. Les aides publiques ne sont donc pas mauvaises en soi, mais il faut un contrôle en contrepartie pour exiger un taux d'encadrement strict, un appui aux professionnelles et aux familles. Mais ce contrôle n'est possible qu'avec des institutions publiques (PMI, CAF, collectivités locales) qui disposent de moyens.

### Justement, comment ces aides pourraient être conditionnées ?

**F. G. :** Il y a des moments de la vie où la collectivité doit accompagner et mieux encadrer les êtres en formation et les plus fragiles. Plus que des aides publiques à un secteur, c'est un pôle sous contrôle public qui doit être établi. Les préconisations du dernier rapport de l'Igas appellent notamment à un meilleur lien entre tous les acteurs de la petite enfance. Je dirai que le service public doit être renforcé dans la petite enfance par les structures d'encadrement et d'accompagnement. Pour les assmats qui souhaiteraient garder un statut avec un particulier employeur, il faudrait conditionner les aides publiques à davantage de formations et un encadrement strict de la qualité de l'accueil. ■

**Pour aller plus loin :** Retrouvez l'intégralité de cet entretien sur notre blog : [sap-cgt.social](https://sap-cgt.social)

# « C'est toujours les mêmes qui trinquent »



**Pourquoi faire taxer les riches quand on peut faire payer les plus précaires... Les gouvernements successifs ont choisi de s'attaquer à la dette en faisant porter l'effort par les plus modestes. Dans le secteur de l'emploi à domicile, les professionnelles ont déjà du mal à s'en sortir. Deux auxiliaires de vie témoignent.**

**D**ébut octobre, les chiffres montraient une baisse historique de la fréquentation des cinémas. Parmi les explications, le prix des billets. Valérie confirme. Auxiliaire de vie à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) et dans ses environs, elle ne va au cinéma qu'une fois par an, à Noël : « Je suis seule avec deux enfants, je gagne entre 900 et 1000 euros par mois et le cinéma coûte entre 20 et 25 euros à trois, sans compter les extras comme les pop-corns ou le petit tour au MacDo après. Je calcule à l'euro près chaque mois, donc ce genre de sorties, c'est vraiment exceptionnel ». Ses parents qui ne vivent pas loin paient le judo et le foot, tandis que Noël ou

les anniversaires sont l'occasion de cadeaux utiles : « Tout le monde participe et je peux ainsi leur offrir la paire de basket qu'ils veulent ou une doudoune pour l'hiver, pas le choix et puis, on ne part pas en vacances, mais on a la chance de vivre au bord de la mer ».

## Salaires en berne

L'Observatoire des inégalités relate que 40% de Français-es n'ont pas les moyens de partir en vacances quand Statista constate que seuls 37% peuvent exercer un loisir au moins une fois par mois et que 28,8% des familles monoparentales vivent en situation de privation matérielle et sociale. Les salarié-es de l'emploi à domicile sont particulièrement vulnérables. Un rapport de l'Assemblée nationale relève qu'environ 17% des aides à domicile vivent en dessous du seuil de pauvreté, que le salaire moyen de 900 euros net par mois est largement insuffisant pour vivre. De fait, beaucoup comptent sur les aides sociales, comme la prime d'activité ou les allocations familiales, par exemple, qui ne résolvent en rien le problème de fond que constitue la faiblesse des rémunérations. Aussi, quand à la mi-juillet, François Bayrou a dévoilé les mesures du budget 2026 qu'il entendait imposer, les plus précaires se sont senties particulièrement visées. Valérie a aussitôt réagi : « Avec mes collègues, on se dit que c'est toujours les mêmes

qui trinquent. Déjà qu'on n'y arrive plus, qu'on compte le moindre centime, ils veulent en plus nous appauvrir ». Gel des prestations sociales, suppression de deux jours fériés, économies sur les dépenses de santé et sur les services publics, désindexation des retraites par rapport à l'inflation, renégociation de l'assurance chômage... Selon l'OFCE, les 5% de ménages les plus modestes devaient y perdre près de 1% de revenu disponible. Si le Premier ministre n'a pas survécu à son projet de budget, les problèmes demeurent pour les travailleur-ses les plus précaires.

## Pas sans les aides

Le logement est un problème de taille. Les plus modestes consacrent en moyenne 42% de leurs revenus à se loger. Évidemment, des disparités territoriales existent. Dans les grandes agglomérations, le prix des logements est si élevé que les plus précaires sont repoussés toujours plus loin du centre et de leurs lieux de travail. Nadia est auxiliaire de vie à Paris et vit à Cergy-Pontoise. Elle part très tôt le matin, rentre très tard le soir et travaille « un peu plus qu'un mi-temps, à peu près 5 heures par jour réparties entre 8 et 20 heures selon les jours pour un salaire d'un peu plus de 1100 euros en moyenne ». Elle s'estime chanceuse de pouvoir faire garder ses enfants par sa sœur après l'école et de bénéficier d'un logement social. Pour autant, une

**#** « Les 10 % de ménages les plus modestes consacrent 42 % de leur budget à se loger. »

fois le loyer et toutes les factures payés, elle aussi doit compter le moindre euro : « Tout a tellement augmenté ces dernières années, je compare tous les prix de l'alimentation avant d'acheter, je me prive pour ne pas priver mes enfants et je ne pourrais pas vivre sans les aides de la CAF ». L'Insee considère que l'alimentation représente 29% du budget des ménages les plus modestes quand la fédération des Banques alimentaires estime que 3,5 millions de Français-es ont recours à un soutien alimentaire dont une bonne part de travailleur-ses : « Les deux tiers des personnes accueillies ont des contrats à temps partiel même en CDI (...) Leurs revenus sont insuffisants pour subvenir à l'ensemble de leurs besoins alimentaires ». On a du mal à comprendre comment un gouvernement a pu envisager de demander à Valérie, Nadia et les autres de se serrer la ceinture pour éponger la dette. ■

## 3 questions à...

**Isabelle Michaud**, secrétaire de la fédération CGT Commerce et Services et auxiliaire de vie dans l'Yonne (89)

### Que vous inspire l'actualité budgétaire ?

L'austérité budgétaire est inacceptable. Elle privilégie les plus aisés et le patronat tout en enfonçant encore plus, non seulement les personnes précaires, mais aussi les salarié-es, travailleur-ses, retraité-es et privé-es d'emploi. À nous de continuer à nous mobiliser, ensemble, au-delà des catégories et des secteurs d'activités pour nous y opposer. C'est bien de manifester, mais cela ne suffit pas, l'impact n'est pas à la hauteur. Il faut se mettre en grève. L'histoire montre que c'est en bloquant le bénéfice du patronat qu'on fait changer les choses.

### Comment mobilise-t-on dans l'emploi à domicile ?

C'est difficile pour ces salarié-es de se déclarer en grève. Il n'y a pas les collègues, ni le syndicat, ni le tract affiché dans le couloir ou l'endroit neutre que constitue une entreprise. Ces salarié-es travaillent dans l'enceinte du domicile de personnes vulnérables, ce qui a aussi un impact psychologique. Difficile de franchir le pas et de ne pas culpabiliser. Car en l'absence de son auxiliaire de vie, cette personne n'aura pas sa toilette, son repas, sa promenade ou son moment de convivialité.

### Quelles sont les réactions dans votre territoire ?

Le mécontentement et le refus d'un budget qui va rendre le quotidien encore plus difficile sont assez partagés. En tant que syndicaliste, ça me conforte dans mes positions. Toutefois, je déplore que nous n'allions pas tous et toutes dans la même direction. Si les citoyen·nes comprennent majoritairement que l'austérité est néfaste, une défiance à l'égard des syndicats subsiste du fait d'une méconnaissance de leur fonctionnement et de leurs prérogatives. C'est dommage.

# Vos droits tiennent dans la main

**De nouveaux outils ont été imaginés par votre syndicat pour mieux connaître vos droits et les faire respecter. Déclinés sous forme d'éventails et de cartes postales, ils vont à l'essentiel.**

Quand on travaille pour un particulier, souvent seul-e, parfois isolé-e, il est difficile de savoir à quoi on a droit. Et plus encore de se sortir de situations délicates voire périlleuses. Pour répondre à cette réalité, la CGT SAP a imaginé une campagne simple, utile et accessible à toutes et tous afin de mieux connaître ses droits... et de les faire valoir ! Son cœur : 6 éventails pédagogiques, un par thème essentiel de votre vie professionnelle. Contrat, fiche de paie, congés, retraite, santé au travail, loisirs mais aussi prévention des violences sexistes et sexuelles... Chaque éventail est illustré, facile à manipuler, et

conçu pour faire le point sur vos droits, en quelques mots clairs. Des QR codes permettent d'aller plus loin avec des tutos, vidéos ou podcasts.

## Comment réagir en cas de danger

Cet outil se décline en une série de cartes postales, sur les mêmes thématiques. Elles apportent davantage d'information et d'explications concrètes, des repères juridiques et des contacts utiles. Une carte est dédiée aux

violences sexistes et sexuelles : elle aide à reconnaître ces situations et à savoir comment réagir. Car ce que vous vivez n'est jamais normal. Et vous n'êtes pas seul-e. Enfin, ces visuels sont également animés pour les réseaux sociaux. Ces outils ont été pensés pour vous : salarié-es du particulier employeur, assistant-es maternel-les, femmes souvent précaires, parfois non francophones. Ils parlent vrai, avec respect, et vous donnent des ressources concrètes pour faire valoir vos droits. La CGT est là pour vous informer, vous défendre et vous accompagner. Ces outils sont là pour ça. Alors, prenez-les en main. ■



# Arrêts sécurisés

**Un nouveau formulaire papier d'avis d'arrêt de travail est obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> septembre. Il s'agit d'un formulaire Cerfa très sécurisé et difficilement falsifiable visant à lutter contre les fraudes. SAP Infos vous explique.**

## Dans quels cas le nouveau formulaire est-il obligatoire ?

Les arrêts de travail sont, la plupart du temps, envoyés à l'Assurance maladie de façon dématérialisée directement par votre médecin. C'est la procédure standard qui s'effectue par le biais de votre carte Vitale et de la télétransmission. Cependant, certaines situations telles que la consultation à domicile ou la panne du système, par exemple, ne permettent pas de le faire. Dans ces cas-là, le nouveau formulaire est obligatoire.

## En quoi ce formulaire est-il différent ?

Le ou la professionnel-le de santé qui vous délivre l'arrêt de travail va désormais recourir à un formulaire Cerfa sécurisé. Ce document compte sept points d'identification dont un papier spécial, une étiquette holographique, une encre magnétique, des bandes orange fluo ou les traits d'identification



du médecin. C'est de sa responsabilité de l'utiliser, mais soyez tout de même vigilant-e car tout formulaire papier non sécurisé sera rejeté par l'Assurance maladie.

## Pourquoi changer l'ancien système ?

Pour justifier de ce changement de procédure, l'Assurance maladie indique que les faux arrêts de travail, certains vendus sur internet et les réseaux sociaux, sont en forte hausse : 8 millions d'euros de fraude en 2023, plus de 30 millions d'euros en 2024. Outre une volonté de réduire les usurpations d'identité des professionnel-les de santé, il s'agit là d'automatiser les contrôles grâce aux dispositifs

de détection des faux formulaires et de protéger les données médicales des salarié-es.

## Falsifier un arrêt de travail est-il un délit grave ?

En cas d'usage de faux arrêts de travail, les sanctions sont lourdes. La personne qui s'en rend coupable doit rembourser toutes les indemnités journalières perçues à tort, s'expose à des pénalités financières pouvant atteindre jusqu'à trois fois le montant du préjudice et à des sanctions allant jusqu'à cinq ans de prison et 375 000 euros d'amende en cas de fraude grave ou de récidive. Mieux vaut donc rester dans les clous.

## Qu'est-ce que ça change pour moi ?

Rien ne change vraiment pour les salarié-es auxquelles un arrêt de travail est prescrit. En cas d'arrêt de travail via le nouveau formulaire, vos obligations restent les mêmes. Vous devez envoyer les volets 1 et 2 à votre CPAM dans un délai maximum de deux jours et le volet 3 à votre employeur. En cas de télétransmission par le médecin (plus de 8 arrêts sur 10 en moyenne), les deux premiers volets sont envoyés directement à votre CPAM et il vous remet le troisième volet destiné à votre employeur. ■

# « C'est de la responsabilité du médecin d'utiliser le nouveau formulaire si la télétransmission est impossible. »

# Comment gagner la reconnaissance

À la Fête de l'Humanité 2025, la fédération CGT Commerce et Services a organisé un débat sur vos métiers. Animé par Stéphane Fustec, il a donné la parole à Myriam Lebkiri, secrétaire confédérale, Isabelle Michaud, secrétaire fédérale et auxiliaire de vie et Vincent Jarousseau\*, photojournaliste. Compte-rendu.



La marchandisation des métiers essentiels n'est plus à démontrer. Depuis les lois Borloo, il y a vingt ans, le secteur lucratif a pris une place croissante dans les métiers du lien, la petite enfance, le grand âge et les services à la personne. Pour Myriam Lebkiri, cette évolution résulte « du désengagement financier de l'État, poussant les collectivités vers des solutions privées jugées moins coûteuses ». Elle dénonce cette mainmise du marché qui génère un dumping social généralisé avec une course au profit entre grands groupes, une baisse des prix au détriment des conditions d'accueil et de travail, ainsi qu'une

précarisation des personnels majoritairement féminins. Stéphane Fustec précise que les promesses de Jean-Louis Borloo de créer 500 000 emplois ne se sont pas concrétisées qualitativement : « Le secteur compte aujourd'hui deux fois plus de travailleur·ses pauvres et trois fois plus d'accidents du travail et de maladies professionnelles que la moyenne nationale ».

## Compétences relationnelles dévalorisées

En tant qu'auxiliaire de vie, Isabelle Michaud est bien placée pour témoigner de la réalité quotidienne. Elle raconte

comment, « dans les entreprises lucratives, l'organisation du planning empêche délibérément la continuité relationnelle avec, chaque jour, de nouveaux patients, de nouvelles pathologies et une instabilité néfaste tant pour les travailleuses que pour les bénéficiaires ». Passée au système CESU (chèque emploi service), elle décrit l'isolement professionnel, l'absence de collègues, de machine à café, de solidarité syndicale accessible. Cette solitude pousse parfois à accepter des tâches dangereuses sous la pression directe du particulier employeur. Le métier exige de vraies compétences telles qu'établir un lien de confiance intime, gérer les soins corporels, administrer des médicaments, accompagner psychologiquement, effectuer des démarches administratives. Ces qualifications restent invisibilisées, le métier étant réduit à de simples tâches domestiques. La précarité structurelle s'impose entre temps partiels subis, amplitudes horaires de 12-13 heures pour des salaires dérisoires, contrats se terminant par le décès de l'employeur sans document officiel de fin de contrat, créant des complications durables avec France Travail. Vincent Jarousseau replace ces

enjeux dans une perspective plus large. La transition d'une société productive vers une société de services, s'accompagne d'une hiérarchisation des savoirs privilégiant les diplômes supérieurs au détriment des compétences manuelles et relationnelles. Cette dévalorisation touche « 3 millions de femmes en France sur 12 millions d'actives, soit une salariée sur quatre affectée à la prise en charge de nos vulnérabilités ».

## Des métiers non délocalisables

Ce déclasserement social alimente partiellement l'électorat du Rassemblement National, particulièrement chez les femmes de la classe servicielle qui ne se sentent pas reconnues. Le photographe souligne que ces métiers, contrairement aux emplois intellectuels menacés par l'intelligence artificielle, resteront indispensables à l'avenir. L'exemple danois est instructif : depuis quarante ans, ce pays privilégie les services à domicile municipaux plutôt que les EHPAD, évitant ainsi la financiarisation du secteur.

## Organiser les précaires

Myriam Lebkiri présente les axes sur lesquels la Confédération

# « Les métiers de services comptent deux fois plus de travailleur·ses pauvres et trois fois plus d'accidents du travail que la moyenne nationale. »

agit pour la reconnaissance des professionnelles du soin et du lien. L'application du principe de valeur égale inscrit dans le Code du travail depuis cinquante ans devient prioritaire, renforcée par la directive européenne sur la transparence salariale obligeant la France à agir d'ici juin. La reconnaissance des qualifications réelles s'impose : analyser l'emploi tel qu'il s'exerce concrètement, inclure la charge mentale, l'attachement émotionnel, les compétences relationnelles. L'étude de l'IRES sur les métiers du soin fournit des outils méthodologiques. L'organisation syndicale doit « mener le combat et s'adapter à ces travailleuses isolées » : réunions le soir et week-end, présence sur les marchés et dans l'espace public, mobilisation des structures territoriales CGT (unions départementales et locales). Stéphane Fustec en profite pour questionner la capacité de la CGT à organiser

ces « hyper-précaires », tant l'enjeu dépasse la simple volonté militante : « Comment atteindre des salarié·es sans lieux de travail collectifs, sans temps partagés ? ». La réponse passe par l'adaptation des méthodes syndicales et la démonstration que le syndicalisme rassemble sur des intérêts de classe transcendant les origines. Face à la montée du RN, la CGT se positionne comme rempart en proposant des projets alternatifs concrets. Les mobilisations des 10 et 18 septembre, puis du 20 octobre s'inscrivent dans cette stratégie, visant à amplifier le mouvement social dans un contexte budgétaire tendu. Le débat révèle l'urgence de sortir ces métiers essentiels du secteur lucratif. Au-delà des enjeux salariaux, c'est toute la reconnaissance sociale de ces activités qui se joue. Vincent Jarousseau conclut sur l'importance du milieu professionnel comme dernier lieu de brassage social, capable de dépasser les clivages identitaires par la solidarité de classe. L'optimisme reste de mise, « À la fin, on va gagner », mais le chemin suppose une mobilisation massive et une révision profonde des priorités budgétaires nationales. ■



À lire : \*Les femmes du lien de Vincent Jarousseau, éditions Les Arènes, 2022.

# Mes droits

plus je les connais  
mieux ils me protègent



**Je m'informe  
et je me défends**

**Avec la CGT,  
je ne suis jamais seul·e**

j'ai des réponses à mes questions,  
un accompagnement dans mes démarches  
et la force du collectif

Mon contrat de travail  
Mon bulletin de salaire  
Mes congés  
Ma sécurité au travail  
Mes loisirs  
Ma retraite

**La CGT**

**m'accompagne**

**En adhérant, je renforce mes droits**  
et je participe à construire un monde du travail plus juste

 CGT ASSMAT



SAP.CGT.FR

Fédération  
Commerce  
Services  
**cg**t